

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 13 octobre 2026

Envoyé en préfecture le 14/10/2026

Reçu en préfecture le 14/10/2026

Publié le

ID : 076-257604512-20261013-D2026_41-DE

N° ordre de passage : 8

N° annuel : D2026-41

Mise en ligne le 15/10/2026

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 31
votants : 34

Date de convocation :

05/10/2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 octobre à dix-huit heures trente, les membres du comité syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle municipale de Fontaine le Dun, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Présents : M. Denis BELLARD, M. Daniel CANU, M. Louis CAPRON, M. Luc CLAEYSSENS, M. Alain COUROYER, M. Aldric DE MONTFORT, M. Philippe DUFOUR, M. Bernard LANGLOIS, Mme Isabelle LEFEBVRE, M. Philippe LENDORMY, M. Thomas MAUGER, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean-Paul RENAUX, Mme Virginie RICCHIUTTI, M. Pascal VANIER, M. Dominique BOUGON, M. Serge BOUST, M. Jessy HAMELIN, M. Matthieu HOUSSAYE, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Stéphane LEFEBVRE, M. Christophe LEROY, M. Clément PASQUIER, M. Jean-François SOPALSKI, M. Matthias VERDURE, M. Jean Marie CABOT, Mme Hélène ENGINGER (2), Mme Véronique BAZIRE (2), M. Hervé LECLERQ (2), M. Claude ROUSSIGNOL.

Absents : M. Emmanuel BOUST, M. Sébastien SORTAMBOSC, M. Cyril TROHAY.

Excusés : M. Noel GODEFROY, M. Guillaume LEJEUNE, M. Olivier MATEUF, M. Stanislas CAPELLE, Didier BELLIERE (2), Mme Mathilde ROUSSEL.

Conformément à l'article L 121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, M. Daniel CANU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DELIBERATION N°2026-41 : DEMANDE DE SUBVENTION SUR LA MISE EN PLACE D'ABREUVOIRS AMENAGES – DEPARTEMENT 76

Vu le Plan Pluriannuel d'Actions et de Travaux en faveur des Milieux Humides du Dun,

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 déclarant d'intérêt général le programme pluriannuel d'entretien et de restauration sur le cours d'eau du Dun,

Vu la commission rivière réunie le 20 février 2026,

Monsieur le Président précise qu'il existe des abreuvoirs pour le bétail sur le Dun (aménagés ou sauvage). Pour ces derniers, des aménagements seront nécessaires afin d'éviter le piétinement des berges par le bétail.

Dans sa politique de préservation et de restauration des cours d'eau et zones humides, le Département de Seine Maritime peut subventionner ces aménagements à un taux maximal de 30%.

Monsieur le Président propose que le syndicat travaille sur cette action et demande une subvention auprès du Département de Seine Maritime.

Le plan de financement prévisionnel prévoit un taux de financement à 80 % (dont 30% du Département) et 20% de reste à charge pour le Syndicat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Mandate le Président afin qu'il effectue toutes les démarches administratives pour solliciter une subvention auprès du Département de Seine Maritime concernant l'aménagement des abreuvoirs à bétail,
- Autorise le Président à inscrire les dépenses et recettes correspondantes dans le budget primitif 2027.

Fait à Fontaine le Dun, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

M. Daniel CANU
Le secrétaire de séance,
Date de signature : 13/10/2026



M. Philippe DUFOUR
Président du SMBV Dun Veules
Date de signature : 13/10/2026



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr